

Si le nombre de députés augmente, chacun d'eux aura moins de temps pour s'exprimer. Le Parlement sera dirigé par un conseil exécutif. Les députés de l'arrière-ban se contenteront d'approuver automatiquement les décisions prises par d'autres.

Nous devons examiner cette question sous divers aspects. Les députés qui représentent des circonscription populeuses pourraient peut-être avoir un personnel plus important. Ceux qui représentent de très vastes circonscriptions rurales pourraient recevoir plus d'argent afin d'avoir plus d'un bureau de circonscription. Les électeurs seraient alors mieux en mesure de communiquer avec leur député. A notre époque de haute technologie, ce n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de députés simplement parce que la population du pays augmente.

Nous aurions tort de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. Si tous les députés à Westminster voulaient siéger à la Chambre des communes en même temps, ils ne pourraient pas le faire. Nous nous rappelons ce qui est arrivé, par exemple, lorsque Ronald Reagan, président des États-Unis, a visité le Canada ou encore, pendant le débat constitutionnel, quand on savait que le premier ministre (M. Trudeau) prendrait la parole et répondrait aux questions du public et des députés de l'opposition. Ces discours ont suscité un très vif intérêt à cause de l'importance que le pays y attachait. Les deux fois, il n'y avait pas un siège de vide aux Communes. Comment des députés dûment élus peuvent-ils se résigner tranquillement à la perspective de ne pas trouver de place libre aux Communes, s'ils arrivent en retard pour entendre un discours important? Ce serait inadmissible.

La taille optimale pour la prise de décisions est une question encore plus importante. Il y a aussi la crainte que plus nous serons nombreux, plus la direction du pays tombera entre les mains du pouvoir exécutif. Les députés de l'arrière-ban perdront de plus en plus d'importance. Les députés auront de moins en moins de temps pour poser des questions et faire des discours. Le pouvoir de l'exécutif augmentera au point de tout englober. Le Parlement en sera pratiquement détruit.

Comme mon collègue de Peace River (M. Cooper) qui représente lui aussi une circonscription rurale aurait également des réflexions à formuler, je ne vais pas prendre beaucoup plus de temps. Je souhaite que, sous l'impulsion des ministériels, la Chambre des communes en vienne à poser des questions fondamentales. Premièrement, quelle devrait être la taille des Communes? Ma circonscription comprend 113 villages et hameaux. Je démolis une voiture en deux ans—pas au sens littéral du terme. Je parcours 150,000 kilomètres. Nous devons donc nous demander quels services pourraient faciliter la tâche du représentant d'une grande circonscription rurale et combien d'employés de plus sont nécessaires dans les circonscriptions urbaines.

M. Keeper: Vous auriez dû exprimer cette distance en milles.

M. Malone: Les néo-démocrates veulent que je parle en milles. Je peux leur dire que ma circonscription s'étend sur des milles et des milles de long. Nous devons nous demander de quels services les députés ont besoin et quelle est la taille optimale des circonscriptions. La question fondamentale est de savoir de quelle façon les Canadiens seront le mieux représentés. C'est là ce qui compte par-dessus tout. Comment pouvons-

Limites des circonscriptions électorales

nous assurer aux Canadiens la meilleure représentation possible? A vouloir donner précipitamment à la Chambre des dimensions colossales, on va simplement dépenser de l'argent et réduire les services à la population. Cette voie est franchement inacceptable.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir ainsi l'occasion de pouvoir livrer aujourd'hui quelques réflexions. Je commencerai par dire que je suis heureux que l'on n'ait pas touché aux limites de ma circonscription. Voilà qui commence bien. Je suis satisfait de son territoire et je souhaite qu'il reste inchangé.

Quand on considère la partie du pays que je représente, on comprend qu'il est important que la circonscription demeure telle qu'elle est, car elle est unique. C'est un territoire qui se suffit à lui-même, une entité géographique qu'il ne faut pas démembrer. Si l'on en retranchait une localité, on l'arracherait du véritable giron protecteur que constitue ma belle circonscription pour l'intégrer à une autre où elle ne serait pas à l'aise. Je songe à plusieurs localités comme Fort Vermilion et La Crête. Si on les retire de ma circonscription, la seule autre susceptible de les accueillir serait celle voisine d'Athabasca. Or, on ne pourrait atteindre ces bourgades que par avion ou après un périple de quelque 600 milles depuis la ville d'Athabasca. Telle était la situation il y a bien des années lorsque la circonscription d'Athabasca, à laquelle cette partie de ma circonscription était rattachée, était représentée par le D^r Yewchuk. Les modes traditionnels de communication devaient lui rendre la tâche très difficile, à lui et aux gens qu'il représentait.

Nous avons également le cas d'une réserve indienne de ma circonscription qui appartient à un groupe de bandes indiennes que je représente. Le siège social de la bande est situé dans ma circonscription, mais cette bande est représentée par le député d'Athabasca (M. Shields). Je sais qu'il défend les intérêts des autochtones très bien et qu'il est heureux de le faire, mais je sais aussi que de temps en temps, je vais m'entretenir avec les membres de cette bande. J'ai eu dernièrement avec le chef Johnson une discussion des plus intéressante, car je m'occupe déjà de nombreux problèmes touchant cette bande, dans la mesure où ils affligent également les autres bandes de ma circonscription. On peut voir là un lien naturel.

● (1240)

Dans la partie sud de ma circonscription se trouve la région de Valleyview et McLennan. IL s'agit là d'une zone bien distincte qui doit faire partie du district de Peace River.

Les deux députés qui sont intervenus aujourd'hui au sujet de ce projet de loi ont parlé des intérêts des deux côtés de la Chambre et des craintes qu'ils ont au sujet du nombre de députés vers lequel nous semblons nous diriger. Pour ma part, j'en ai également certaines, mais, aujourd'hui, je veux aborder les répercussions que cette révision des limites des circonscriptions électorales aurait sur le nord de l'Alberta.

Le découpage de la carte électorale doit tenir compte de plusieurs facteurs. Le premier est, bien entendu, la situation géographique, et j'ai déjà abordé cette question. Les routes, par exemple, sont un élément très important, car ce sont les voies de communication, les voies que les gens tendent à emprunter. D'autres choses comme les rivières et les lacs et,